

Projet de plateforme régionale des données naturalistes

Réunion du 29 mars 2018

Compte-rendu

Documents mis à disposition sur <http://cms.geobretagne.fr/biodiversite> :

- le diaporama de la réunion
- le présent compte-rendu
- la liste de participants et excusés.

1. Introduction

Florian Lebeau rappelle les précédents travaux du pôle métier biodiversité et les enjeux liés à la plateforme :

- réponse aux besoins des territoires (PLU, ABC/I, etc.) ;
- analyses régionales type indicateurs régionaux du patrimoine naturel ;
- sensibilisation du grand public.

Par ailleurs, ce travail s'inscrit dans le respect des outils propres à chaque structure productrice de données.

Cyrille Lefeuvre insiste sur 2 aspects :

- la validation de la donnée, le souhait de la DREAL étant de chercher à diffuser une donnée la plus qualitative possible ;
- la nécessité de construire un modèle économique pérenne, visant le financement des observatoires et de la plateforme. Cela va avec l'adhésion des décideurs à la démarche, notamment pour faire adhérer les décideurs.

2. Diaporama

Le diaporama, présenté par Karine Delabroise et Nicolas Ampen, aborde les sujets suivants :

- le contexte du projet (pôle métier biodiversité, observatoires thématiques régionaux, loi biodiversité) et ses objectifs ;
- la définition d'une charte régionale ;
- un panorama des autres chartes régionales (périmètre des données, architecture,

principes de versement des données, validation des données, principes de diffusion des données) ;

- des services qui pourraient être offerts par la plateforme ;
- une proposition d'organisation pour la suite du projet.

3. Discussion

Phillipe Frin :

- Les associations régionales sont déjà impliquées dans une démarche inter associative à travers Faune Bretagne, elle-même rattachée à Faune France. Elle s'inscrit dans la même logique que le projet de plateforme régionale. Pour une bonne co-construction, il serait souhaitable que l'équipe-projet puisse intégrer des représentants de cette démarche.

→ Il est convenu que l'équipe d'animation s'étoffe avec les coordonnateurs des 3 observatoires thématiques faune : le GMB, le GRETIA et Bretagne vivante.

- Quelles sont les marges de manœuvre laissées au niveau régional pour l'écriture des chartes, concernant la nature et la précision des données (privées) transmises à l'INPN, sachant que ces données une fois transmises sont libres et réutilisables ? Un accord existe entre Faune France et l'INPN pour la remontée de données à la maille 10x10.

Nicolas Ampen :

C'est tout l'enjeu de la démarche de discuter l'écriture de la charte.

Lionel Picard :

- Il convient d'intégrer les universitaires dans la démarche. Ils sont dépositaires de nombreuses données et le partage de données avec ces acteurs ne va pas de soi.
- Le service de restitution des données est intéressant. Le GRETIA n'en dispose pas. Il a testé GéoBretagne mais ce n'est pas un outil optimisé pour la donnée naturaliste.

Jérémy Allain :

Il faut :

- prendre en compte les outils et les circulations de données existants, afin que les producteurs n'aient pas à faire le même travail plusieurs fois. Par exemple, les données des réserves naturelles sont déjà transmises à l'INPN via SERENA.
- définir les liens entre les outils participatifs, les bases des producteurs, la plateforme régionale et l'INPN
- mettre en place les moyens effectifs de bancariser les données d'étude d'impact et de suivi des mesures
- disposer d'outils simples d'utilisation.

Lionel Picard :

- Le standard de données régional, dans sa forme actuelle, n'est pas pratique (ex : pas de masque de saisie, de renseignement automatique de certains champs). Cela fait que certaines collectivités le prennent en compte mais en créant leur propre format.
- Quel sera le statut des données issues des partenariats ENS avec les Départements et qui les versera dans la plateforme régionale ?

Jérémy Allain :

Concernant Vivarmor nature, la conversion des données au format standard se fait au niveau de l'association.

Nicolas Ampen : Si on se réfère aux champs obligatoires, ils ne sont pas très nombreux et plusieurs champs pourraient être gérés automatiquement (référentiels notamment).

Benoît Douillard :

Le Département considère que ses données acquises dans le cadre des études d'impact, études d'aménagement... sont publiques. Cela est moins tranché concernant les données ENS issues de partenariats avec les producteurs de données et des règles seraient à définir avec ces derniers.

Christophe Bougault/Sylvie Magnanon :

- Il convient de distinguer format d'échange et format de saisie. Pour la saisie, il n'est pas souhaitable d'avoir un format unique afin de respecter la diversité des protocoles et de tenir compte des évolutions permanentes, propres à chaque groupe.
- Un enjeu fort de la charte est la définition des rôles de chacun et notamment des observatoires thématiques, par exemple concernant la mise à jour en continu des données avec les bons référentiels. Le CBNB le fait pour la flore mais en soi cela serait à faire pour tous les groupes. La charte doit donner de la lisibilité et visibilité sur le rôle des uns et des autres.

Franck Simonnet :

La manière dont la donnée est produite compte aussi dans l'interprétation de cette dernière. C'est une des raisons pour lesquelles le regard du producteur importe.

Jean-François Lebas :

- Concernant les données ENS du Département 35, au vu de leur expertise, ce sont plutôt les producteurs de données qui feront les remontées de données.
- Qui pourra adhérer à la plateforme, et comment ?
- Le fait d'accéder à plus de données va changer la donne pour les Départements. Ce ne seront plus les mêmes besoins.

François Siorat :

Il y aura toujours besoin des partenariats car les nouvelles données ouvertes ne répondront pas aux besoins spécifiques des ENS. La nature possible des adhérents sera un des points à traiter dans la charte.

Cyrille Lefevre :

Il y aura en effet une modification importante du paysage des acteurs et notamment du modèle économique. Dans l'exemple des ENS, une partie de la réponse à leurs besoins ne se fera plus à travers les partenariats mais à travers les observatoires. Il y aura des flux financiers vers ces derniers, combinés à des flux financiers directs pour les besoins plus spécifiques. L'enjeu est bien de construire un modèle économique pérenne dont doivent pouvoir bénéficier les observatoires thématiques.

Philippe Frin :

Il existe un travail colossal des associations et du CBNB pour faire vivre les réseaux, faire remonter et cadrer les données. La plateforme n'est pas un risque car elle aura besoin de ce travail.

Karine Delabroise :

C'est bien la raison pour laquelle les soutiens financiers sont organisés au profit de l'animation de ces réseaux.

Sylvie Magnanon :

La plateforme est l'opportunité de mieux se structurer, mais il faut accompagner les observateurs dans ce changement. La structure à qui ils transmettent leurs données se voit insérée dans un réseau à une échelle régionale et nationale. Leurs données sont susceptibles d'être réutilisées par de nombreux acteurs. La charte doit être lisible et accessible pour ces acteurs et il faut un code de déontologie.

Ronan Lucas :

- La réflexion doit porter sur l'ensemble du système d'informations biodiversité, au-delà des outils.
- Tous les producteurs sont aussi des utilisateurs et doivent voir la plateforme dans ce sens.
- La donnée ne suffit pas à la connaissance, c'est aussi l'analyse qui va avec.

Coralie Moulin :

- La plateforme comportera-t-elle un stockage de données ?
- Quel sera le chemin des données issues des études d'impact ? plateforme nationale ou régionales ?

Nicolas Ampen :

- Les flux de données sont à privilégier au stockage, mais certains producteurs n'auront peut-être pas la possibilité technique de mettre en place ces flux.
- Le chemin des données issues des études d'impact est en cours de calage. Cela pose notamment la question de savoir si une donnée peut être publiée sans être validée. Le protocole national du SINP le permet.

Cyrille Lefevre :

La mise à disposition d'un espace de stockage fait partie des services à offrir au niveau régional. Il en est de même pour un service de saisie. La logique poursuivie est celle de la mutualisation des moyens, qui permet de rester plus facilement à jour par rapport à l'évolution permanente de la technologie.

François Siorat :

- Les sollicitations reçues des acteurs pour des outils de saisie montrent qu'il y a un besoin de services « institutionnels ».
- Le principe privilégié à ce jour est que la donnée passe par les observatoires thématiques pour être publiée une fois consolidée.

Franck Simonnet :

La multiplication des interfaces de saisie et la complexité des canaux font qu'une même donnée peut revenir plusieurs fois vers les structures pour être validée. Il faut bien définir la circulation des données et éviter les doublons.

Philippe Frin :

Les bureaux d'études pourront-ils adhérer à la plateforme ? On pourrait envisager un

accès aux données facilité à condition de respecter certains protocoles dans l'acquisition des données.

Nicolas Ampen :

Ce point sera à discuter. Dans un premier temps, le périmètre est plutôt axé sur les producteurs de données.

Marion Hardegen :

C'est en effet une opportunité de mieux faire comprendre l'importance des protocoles, à travers les cahiers des charges pour les études d'impact. Les protocoles de référence pourraient être définis, tout en restant dans un nombre limité de protocoles.

Joël Ollivier :

Le Département est très intéressé par la démarche, en vue notamment d'harmoniser les commandes publiques, ou de pouvoir croiser les données biodiversité avec d'autres données thématiques.

Delphine Even :

Concernant les gestionnaires de réserves, qui renseignent leurs données dans SERENA, quel est le fonctionnement dans les autres régions ? Ils sont en lien avec RNF qui reverse les données au SINP.

Aude Pelichet :

Cela dépend des régions, pour savoir si les gestionnaires adhèrent directement à la charte ou pas. Ce sera à définir dans la charte.

Les données des observatoires thématiques nationaux (ONF, RNF...) sont en principe versées au SINP puis reversées aux plateformes régionales.

Cyrille Lefevre :

Dans les circulaires régissant le SINP, l'échelon régional est bien placé comme prioritaire pour organiser l'information à ce niveau. Le souhait est de privilégier les flux régionaux, avant un basculement au niveau national. C'est aussi le modèle économique qui est en jeu.

Marion Hardegen :

Il conviendrait de faire un travail d'analyse de la compatibilité du format SERENA avec le format régional, de le rendre compatible si nécessaire.

Philippe Frin évoque le dispositif Faune France :

Le projet regroupe 38 bases de données locales, dont Faune Bretagne. Chacune a un comité de pilotage inter associatif, avec en Bretagne : GMB, GRETIA, LPO35, GEOCA, Vivarmor, Bretagne vivante. Il est coordonné par Bretagne vivante. Au niveau national existe également un comité de pilotage.

Le portail Faune France permet de saisir des observations sur tous les groupes. En Bretagne le choix a été fait de se limiter aux groupes pour lesquels il existe des validateurs. Le système de validation est régional pour le moment, par des validateurs bénévoles ou salariés d'associations.

Le comité de pilotage Faune France a validé le fait que les données soient d'abord transmises au niveau régional.

Il y a possibilité d'exporter des données au niveau national (INPN) pour des demandes

liées à des projets, après accord du comité régional (projets régionaux ou inter régionaux).

Sylvie Magnanon :

Le CBNB n'envoie à l'INPN que des données validées. Mais l'INPN a d'autres données non validées. Cela pose problème pour la signification des données disponibles à l'INPN.

Cyrille Lefeuve :

- Dans le cadre de Faune France, y a-t-il des échanges avec l'UMS PatriNat pour leur contribution éventuelle à la validation ?

- Y a-t-il des discussions sur le fait de continuer avec les mêmes outils ?

Philippe Frin :

Il y a une exclusivité de l'outil biovision avec la LPO, il n'est pas possible d'en changer à moins de sortir de Faune France.

Il y a en effet des discussions sur d'éventuelles validations au niveau national quand il n'existe pas de validateurs. Sachant qu'il s'agit plutôt d'une invalidation car les données entrantes sont considérées validées a priori.

Lionel Picard :

L'UMS PatriNat a des moyens humains limités et ne pourra pas assumer beaucoup de missions.

Sylvie Magnanon :

A travers les possibilités offertes, comme le croisement des données, la plateforme régionale doit permettre de donner envie de continuer à recueillir des données pour améliorer l'information sur la biodiversité en Bretagne. La transmission des données n'est pas une fin en soi.

Tenant compte de l'élargissement de l'équipe d'animation aux coordonnateurs des observatoires thématiques, les participants à la réunion valident la poursuite du projet de plateforme régionale des données naturalistes.

Une réunion d'un panel d'« utilisateurs » aura lieu le 20 avril. Ce sont principalement des collectivités. Il conviendra également d'échanger avec les acteurs socio-professionnels et universitaires.

